

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

43, rue de la République, 43

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHOSE

ET DÉPARTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

UNE DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES

Contre MM. JULES ROCHE, ROUVIER, ARÈNE, ANTONIN PROUST, DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE, Députés
et MM. THÉVENET, ALBERT GRÉVY, DEVÈS, LÉON RENAULT et BÉRAL, Sénateurs

M. Thévenet

L'affaire de Panama entre dans une nouvelle phase. On verra dans nos dépêches que le gouvernement vient de demander et d'obtenir l'autorisation de poursuivre un certain nombre de sénateurs et de députés qu'on accuse ou qu'on soupçonne d'avoir trafiqué de leur mandat.

Aux noms déjà lancés depuis quelques jours s'ajoutent inopinément des noms nouveaux : deux surtout qui intéressent particulièrement la région lyonnaise.

L'impression produite par cette subite révélation n'a pas cependant été tout à fait de l'étonnement. L'opinion d'une grande, d'une trop grande partie du public était faite sur un des nouveaux personnages compromis, et à la suite de toutes les conversations qui roulaient exclusivement sur le même sujet, on entendait toujours un des interlocuteurs conclure : C'est bien étonnant que M. Thévenet ne soit pas aussi embourbé dans cette vilaine affaire-là.

C'est qu'il ne suffit pas d'avoir du talent, de l'entente et de la souplesse politique. Il faut d'abord, quand on aspire à l'honneur — parfois périlleux — de représenter les électeurs, être armé, contre les tentations et les compromissions, d'un caractère qui n'était pas précisément celui du vifvair aimable, du sceptique peu scrupuleux, de l'homme de plaisir qui, par les moyens que l'on sait, a fait dernièrement renouveler ici son mandat public.

Nous ne prétendons pas condamner M. Thévenet avant d'avoir entendu sa défense. Peut-être conviendrait-il à expliquer par quelles coïncidences malheureuses son nom se trouve sur des pièces compromettantes, par quelle raison légitime il a bénéficié d'une partie de la somme que Panama et son administration semblent avoir consacrée à la plus coupable des corruptions.

Mais ce qu'on peut dès à présent affirmer, c'est que si M. Thévenet n'avait pas donné prise à la médisance, — qui n'est pas toujours une calomnie, — par des allures, par des fréquentations, par des défaillances morales qui ne sont un secret pour personne, le soupçon, loin de peser sur lui, ne l'aurait pas même effleuré.

Tout ce qui arrive aujourd'hui, nous ne le soupçonnons certes pas, mais nous le devinons confusément quand nous avons si énergiquement engagé contre ce candidat la lutte qui s'est terminée par sa victoire relative à quelques voix de majorité. Nous nous contentons aujourd'hui de rappeler ces faits, — et nous laissons le public conclure et pro-

noncer sur ceux qui, alors, tenaient le langage de la vérité et de la prudence.

Au surplus, s'il y a là une dure leçon pour le corps électoral, — il y a aussi, pour tous les honnêtes gens, l'apre satisfaction de l'épuration qui était nécessaire — et qui, cette fois, va être sévèrement et impitoyablement accomplie par le gouvernement de la République — et par la démocratie républicaine.

PAUL BERTINAY.

MM. Jules Roche et E. Arène

En même temps que M. Thévenet, MM. Jules Roche et Emmanuel Arène sont compris dans la demande d'autorisation de poursuites : notre région, on le voit, est malheureusement favorisée.

Ce n'est pas cependant que ces deux derniers n'aient protesté bruyamment de leur pureté immaculée, — l'un en actionnant la Libre Parole devant la cour d'assises, l'autre en se livrant contre M. Gabriel à une véritable orgie d'injures et d'invectives.

Il paraît que ces protestations n'ont pas paru suffisantes au conseil des ministres. Il n'a pas hésité à traiter ces membres de la majorité comme il traitera les pires adversaires de la République. Un gouvernement pour sa force quand il n'a, pour les uns et pour les autres, qu'un même poids et qu'une même mesure, — et quand les accusés, quels qu'ils soient, sont envoyés devant la justice.

République et Monarchie

En Allemagne, ils ont l'affaire des fusils Lowe, qui vaut bien, je pense, au point de vue de la gravité, l'affaire de Panama. En Italie, on entend ne pas demeurer en arrière, et l'on a l'affaire des banques d'émission. On vient de découvrir que les banques d'émission du royaume italien servent surtout à payer les cigares des hommes politiques. Le Secolo affirme que deux des six banques d'émission italiennes ont, en principe, trois milliards de billets en sus de la circulation légale. Une autre banque a eu des matrices à double file, si bien qu'on se trouvait en présence de deux séries entières de billets imprimés en double.

Quand le gouvernement italien fit cette découverte, naturellement il délibéra. Que sortit-il de la délibération ? Le nombre des ministres qui jugèrent les poursuites dangereuses pour le crédit public et l'honneur du royaume dépassa le nombre de ceux qui voulaient qu'on agit vigoureusement à l'égard des voleurs. Mais tout finit toujours par se savoir, et, à l'heure qu'il est, tout se sait.

On sait, par exemple, qu'au moment de la discussion de la convention avec les compagnies de chemins de fer, la quelle était opposé le fameux Crispi, le ministre Depretis fit appeler Crispi qui était opposé au projet, devait parler contre, et sans doute le mettrait en échec. Que se passa-t-il, au cours de l'en-

trevue de Crispi, alors besogneux, avec le président du conseil ? Ce qu'il y a de certain, c'est que Crispi ne prononça pas les discours annoncés ; et son silence assura le triomphe du gouvernement. Depuis, paraît-il, des traites importantes lui furent octroyées à la Banque de Naples ; et depuis, encore, on ne compte pas moins de onze millions de traites politiques en souffrance à cette banque. Si l'on faisait une enquête à ce sujet, il y aurait de quoi déshonorer la monarchie et le Parlement italien. « Qu'on fasse donc la lumière ! s'écrie le Secolo, même si l'on devait traduire devant la Haute Cour ministres et ex-ministres, députés, sénateurs, et ex-députés et ex-sénateurs. Imitons la France ! »

On le voit par ce cri d'un journal italien, malgré les injures intéressées qu'on nous prodigue de l'autre côté du Rhin et de l'autre côté des Alpes, l'énergie avec laquelle le gouvernement français s'attache à mettre en lumière les trafics de toute sorte auxquels a donné lieu l'affaire de Panama, la résolution avec laquelle il recherche les coupables, sont loin d'être désapprouvées.

Les maux dont nous souffrons, nos voisins en souffrent aussi, et dans une proportion autrement grave que nous. Ils ont commencé par se réjouir des scandales qui éclataient en France ; ils ont, pleins d'une douce satisfaction, dénoncé une fois de plus la Babylone moderne ! Mais comme par un fait exprès, et comme pour leur servir de leçon, voilà que, chez eux, éclatent des scandales pires que les nôtres. Il leur faut en rabattre et, piteux, ils n'ont plus qu'à dire : « Imitons la France ! »

C'est facile à dire, moins facile à faire. N'imites pas la France qui veut. Dans la France républicaine, les mouvements de l'opinion publique sont irrésistibles ; il n'en va pas de même dans l'impériale Allemagne ou dans la monarchique Italie. Ne voit-on pas, par exemple, l'empereur Guillaume lui-même s'employer, dans l'affaire des fusils Lowe, à étouffer la vérité et à écraser ceux qui ont dit la vérité ? Pourquoi ? C'est que ses officiers, ses courtisans, ses proches, pourraient être compromis, et que le scandale réjaillirait jusque sur la couronne impériale. Pour l'Italie, c'est la même chose. La grande lessive que réclament maintenant certains journaux italiens pourrait bien se transformer en un torrent d'eau sale capable d'emporter la monarchie. Aussi cette lessive ne sera-t-elle pas faite. Comme en Allemagne, on tâchera de mener l'affaire à la muette et de l'étouffer.

Ce qui fait l'honneur et la force des institutions républicaines, c'est qu'avec elles il n'y a pas d'hommes indispensables et que nul ne peut se soustraire, s'il est coupable, quels que soient ses efforts, comme soit son habileté, au jugement de l'opinion et à la vindicte des lois. Il n'y a pas de situation, si haute soit-elle, qui préserve du châtiment mérité. Aussi répondrons-nous à nos voisins éplorés : « Vous voulez imiter la France ? Vous ne le pourrez pas. Car entre vous et nous il y a cette différence que nous n'avons pas de souverain ayant, par état, un intérêt majeur à empêcher les lois d'agir. »

H. D.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

POURSUITES

CONTRE

DES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS

Paris, 20 décembre.

Des demandes en autorisation de poursuites viennent d'être déposées à la Chambre contre MM. Rouvier, Jules Roche, Emmanuel Arène, Antonin Proust et Dugué de la Fauconnerie ; et, au Sénat, contre MM. Léon Renault, Albert Grévy, Béral, Thévenet et Devès.

Voici le texte de la demande en autorisation de poursuites adressée au président de la Chambre :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser une demande en autorisation de poursuites contre des membres de la Chambre des députés.

Une instruction criminelle a été ouverte récemment contre MM. Charles de Lesseps, Fontane, Cottu, Sans-Leroy et tous autres que l'information fera connaître, sous l'inculpation de corruption de fonctionnaires publics, dans les termes des articles 177 et 179 du Code pénal, pour faits se rattachant à l'émission d'obligations à lots de la Compagnie de Panama en 1888.

Au cours de cette information, le juge d'instruction a saisi un certain nombre de talons de chèques portant les lettres initiales de noms dont plusieurs paraissent être ceux de députés faisant actuellement partie du Parlement.

D'autre part, des déclarations ont été faites devant la commission d'enquête par plusieurs membres de la Chambre, touchant les conditions dans lesquelles ils avaient participé aux opérations qui ont accompagné l'émission de 1888.

Dans ces conditions, il est nécessaire que les députés dont il s'agit puissent être appelés par le magistrat instructeur à présenter leurs explications dans les formes prévues.

J'ai l'honneur, en conséquence, de demander à la Chambre de vouloir bien lever l'immunité parlementaire en ce qui concerne MM. Emmanuel Arène, Dugué de la Fauconnerie, Antonin Proust, Jules Roche et Rouvier.

Veuillez agréer, etc.

Le Procureur général près la Cour de Paris, TANON.

La lettre adressée au président du Sénat ne diffère que par les noms des personnages à poursuivre.

Informations Politiques

Paris, 20 décembre.

ARRIVÉE DU COMMANDANT MONTÉIL

Le commandant Montéil et le lieutenant Badaire sont arrivés ce matin à neuf heures cinq à la gare de Lyon, où ils étaient attendus par M. Jarnal et les représentants de l'administration, des délégués des sociétés

de géographie, études commerciales, maritimes, groupes coloniaux et parlementaires, et une foule nombreuse. M. le commandant Montéil et le lieutenant Badaire ont été acclamés par la foule criant : « Vive Montéil ! Vive la France ! » à la porte du salon de la gare où M. Jarnal les a reçus et leur a adressé les félicitations du gouvernement.

LE DESSINATEUR TRAUTMANN

Nous avons annoncé que le nommé Trautmann, commis-dessinateur à l'atelier des machines du port de Brest, avait dernièrement pris la fuite en emportant des documents qui paraissent avoir une certaine importance. Trautmann s'était réfugié à Paris.

Des agents de la sûreté générale ont découvert l'hôtel où demeurait Trautmann. Celui-ci avait demandé à une personne habitant Brest de lui envoyer à Paris, au bureau des postes, rue des Francs-Bourgeois, un compas et différents papiers.

Hier, une surveillance fut établie à cet endroit et Trautmann fut filé jusqu'à son domicile, rue Vieille-du-Temple.

Cette affaire a beaucoup perdu de son importance. On a découvert, en effet, dans sa chambre, des documents qui seront examinés au ministère de la marine ; mais le commis-dessinateur a déclaré qu'il avait quitté Brest pour venir vivre à Paris avec une jeune fille qu'il aimait.

Trautmann a avoué qu'il se trouvait dans une profonde misère.

UN « PETIT PANAMA » ESPAGNOL

Madrid, 20 décembre.

Le conseil des ministres s'est occupé d'une question qui a été soulevée par les journaux au sujet de la prorogation de la concession du canal de l'Ebre faite par le ministère de l'Intérieur. Cette affaire est qualifiée par l'Imparcial de « Petit Panama ».

Le conseil a décidé de révoquer la prorogation de cette concession.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 20 décembre.

Le conseil des ministres s'est occupé ce matin de la réforme des boissons que la Chambre doit achever de discuter aujourd'hui et du projet des douzièmes prévisibles qui doit venir à la discussion également aujourd'hui.

Il s'est occupé aussi de l'arrangement franco-suisse dont la discussion publique est annoncée pour jeudi.

MM. Ribot, Siegfried, Devèze y prendront part.

M. de Freycinet a fait signer un décret prorogeant pour une nouvelle période les pouvoirs des deux commandants de corps d'armée dont le commandement est arrivé à expiration.

Autour du Panama

Paris, 20 décembre.

Nouvelles Perquisitions

On a parlé hier de perquisitions que M. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, avait faites dans un endroit tenu secret.

Cette perquisition a eu lieu dans les bureaux de la Banque franco-égyptienne, aujourd'hui fusionnée avec la Banque internationale de Paris, rue Saint-Georges.

Elle n'était pas, d'ailleurs, dirigée contre cet établissement financier, qui n'a été mêlé en rien aux affaires de la Société du Panama.

M. Cochefert avait mission de saisir, au siège de la Banque franco-égyptienne, tous les documents et les comptes concernant une personnalité politique dédoublée il y a quelques années déjà et qui remplissait les fonctions d'administrateur de ladite Banque.

On lit, à ce propos, dans le Figaro :

La personnalité en question aurait jadis prêté à la société du Panama un concours analogue à celui qu'on imputait au baron de Reinach.

Si nous en croyons des bruits qui courent déjà, cette perquisition aurait donné de sérieux résultats ; des indications précises établissant la corruption de plusieurs membres du Parlement seraient actuellement entre les mains du juge d'instruction Franqueville.

Suivant le XIX^e Siècle, le personnage en question serait M. Lévy-Crémieux.

D'autre part, nous lisons dans la Petite République française :

Pendant toute la soirée d'hier, le personnel de la préfecture a été en émoi. Un grand nombre de commissaires de police ont été mandés au cabinet du préfet et ont eu avec M. Loré de longues conciliabules. MM. Gavaré et Auger, officiers de paix, ont été également appelés et chargés de missions confidentielles.

On nous assure que ce matin même, à la première heure, un grand nombre de perquisitions seront faites chez des personnes importantes et que ces perquisitions seront suivies de plusieurs arrestations. Quoi qu'il en soit, on peut dire que l'affaire du Panama va entrer dans une nouvelle phase. Nous serions bien surpris si la journée d'aujourd'hui n'était pas marquée par des incidents d'une importance capitale.

La rentrée de M. Andrieux

Nous avons, dans nos dépêches d'hier, annoncé la rentrée en scène de M. Andrieux. On sent que les élections approchent.

« On peut considérer, a-t-il dit aux nombreux reporters qui sont allés hier l'interviewer, la période électorale comme ouverte. Personne ne s'étonnera donc qu'à la veille des élections générales auxquelles je prendrai part, mais avec d'autres soucis que celui d'un succès personnel, j'aie essayé d'atteindre mes adversaires et en même temps le système constitutionnel qui a favorisé les scandales auxquels nous assistons. Je n'ai pas repris la guerre, je la continue, poursuivant le double but de la revision de la constitution et de la revision du personnel républicain. »

« Mais précisément parce que j'ai des armes sûres, je tiens à conserver dans cette campagne une grande réserve. J'hésite à compromettre certaines personnalités, même opportunistes, contre lesquelles je n'ai aucun sentiment d'animosité. Mais il se peut que je sois amené à ne pas leur être agréable. »

Quant à son alliance avec M. Emmanuel Arène, M. Andrieux a déclaré que le duel aurait lieu avant ou après la preuve faite. « Mais je tiens à ce que M. Arène soit prêt à l'entendre. Après, s'il lui plaît de commencer par le duel... »

Dans une interview avec l'Intransigeant, M. Andrieux a dit qu'il se rendra aujourd'hui devant la commission d'enquête, où il est convoqué, et qu'il fera la preuve contre M. Arène.

Les Demandes de Poursuites

On lit dans la Petite République : En dépit de nombreux démentis, nous

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

21 décembre

80

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

— Que j'ai plusieurs millions de revenu ?...
— So le sait.
— Et que je ne puis prendre cet argent. Ne sera-ce pas une joie pour moi que ?...
— Elle l'arrêta d'un geste.
— Tenez, dit-elle, vous oubliez déjà l'amitié que vous venez de m'offrir. Regardez-moi bien, cher enfant, croyez-vous que je sois encline à la Baccarat ?
— Oh ! non, certes...
— Alors, si je suis une autre femme, une femme méprisable pour tous et qui veut être estimée de vous, comment voulez-vous que j'accepte de vous une épingle ?
— C'est vrai, dit-il avec une franchise pleine de noblesse. Pardonnez-moi.
— Et il prit le son de cent mille francs.
— Vous êtes charmant, lui dit Baccarat, et je veux être aux yeux du monde si

bonne, si affectueuse pour vous, que vous serez le plus heureux des hommes, et qu'on dira que vous avez tourné la tête à Baccarat.

Ces mots rappellèrent au jeune Russe son pari d'il y avait quelques heures.

— Mon Dieu ! dit-il, j'ai un aveu à vous faire et un pardon à vous demander.

— Vous êtes pardonné d'avance.

— Tout à l'heure, à mon club, j'ai été fat, j'ai juré que vous seriez bientôt à moi...
— Eh bien, fit-elle avec un sourire résigné, vous savez que je ne vous démentirai pas...

— Oh ! ce n'est pas cela, c'est pis encore. Le comte raconte alors à Baccarat fort succinctement, mais sans omettre aucun détail, la scène qui avait eu lieu au club entre M. Oscar de Verny, c'est-à-dire Chérubin le charmeur, et lui.

Baccarat l'écouta sans la moindre émotion ; mais soudain elle pâlit lorsqu'il eut prononcé le nom de Chérubin.

— Ciel ! fit-il, remarquant ce trouble subit, le connaissez-vous donc, cet homme ?

— Je ne l'ai jamais vu...
— Alors, pourquoi pâlir ?

— Ah ! dit Baccarat d'une voix étouffée, c'est que je commence à croire que c'est la Providence qui vous a amené ici.

— L'étonnement du pauvre jeune homme était à son comble.

— Tenez le pari, reprit Baccarat, tenez-le.

— Mais, s'écria le comte Artoff, si je le tiens, je le gagnerai ; car, j'en suis bien certain maintenant, madame, cet homme ne saurait, il ne pourrait vous séduire.

— Elle eut un sourire superbe.

— Je crois qu'il s'est vanté, dit-elle.

— Mais alors si je tiens le pari... s'il le perd... je le tiendrai.

Le comte prononça ces mots avec une certaine émotion.

— Eh bien, répondit Baccarat lentement et d'une voix grave et solennelle comme

celle d'un juge prononçant un arrêt de mort, qui vous dit que cet homme n'a point mérité le sort qui l'attend ?

Le comte frissonna malgré lui.

Il y avait dans l'accent, dans le geste, dans toute l'attitude de Baccarat, quelque chose de mystérieusement terrible qui donnait à cette femme l'apparence d'une prophétesse inexorable comme la destinée.

— Tout à l'heure, reprit Baccarat d'un ton calme et presque léger, songez qu'il est minuit, mon jeune ami, que cette rue où nous sommes est déserte, et que vous pouvez vous en aller comme vous êtes venu. Adieu, à demain !

Elle lui tendit fraternellement la main, se laissa prendre un baiser sur le front et reconduisit le jeune comte jusqu'à la grille du jardin, qu'elle ouvrit elle-même.

Venez déjeuner chez moi demain matin, dit-elle, et venez avec moi chez M. de Verny, que vous laisserez à ma porte. Adieu !

— Etrange femme, murmura le comte Artoff en s'en allant. Je suis entré chez elle comme un étourdi qui cherche une aventure, j'en suis sûr, et elle m'a fait tout à fait autre chose.

Baccarat, le comte parti, remonta dans son boudoir, et la petite juive dormait toujours très profondément.

La jeune femme l'éveilla.

— Chère enfant, dit-elle, veux-tu aller te coucher ? est-tu fatiguée ?

— Oh ! non, madame, répondit Sarah, qui ouvrit ses grands yeux de gazelle et les attacha brillants et doux sur sa bienfaitrice ; je ne suis pas fatiguée, je n'ai plus sommeil... Je ferai tout ce que vous voudrez.

Baccarat parut hésiter.

— Mon Dieu, pensa-t-elle, cette redoutable faculté, à laquelle elle croit à peine, est enveloppée de tant de ténèbres ; il y a tant d'obscurité et de confusion, de contra-

diction et de réticences dans les réponses de cette enfant, que je n'arriverai jamais, par cet unique moyen, à découvrir la vérité toute entière. L'enfant m'a bien dit déjà que sir Williams me haïssait, qu'il haïssait la marquise, Fernand, Léon et surtout son frère Armand ; mais elle n'a pu trouver le bout du fil qui me guiderait à travers le dédale de fourberies dont cet homme s'environne... Elle m'a bien dit encore qu'il y avait un homme qui tentait de causer la perte de Mme Van-Hop, et je suis parvenue à savoir que cet homme se nommait Chérubin... Mais c'est-là tout ce que je sais...

« Et sir Williams, lui, tient tous les fils de la vaste intrigue, il marche comme un grand jour dans ce labyrinthe de ténèbres ; toutes ses victimes passées ou futures croient en lui... moi seule veille... Mon Dieu ! donnez-moi la force de déjouer ses détestables desseins !... »

Il faut pourtant bien, murmura-t-elle, que j'aie le dernier mot de cette horrible énigme, que je sache quel rapport il peut y avoir entre la marquise Van-Hop, un ange, et ce Chérubin qui est un misérable ! Saint-Alphonse m'a dit ce qu'il était, et elle le connaît de longue main. M. de Cambohl s'est battu avec lui, et à la vue de M. de Cambohl, la marquise a failli se trouver mal. Oh ! l'horrible mystère que tout cela !

Et Baccarat imposa ses mains sur le front de l'enfant endormie :

— Je veux que tu voies et que tu parles ! ordonna-t-elle d'une voix inspirée,

Oscar de Verny, c'est-à-dire Chérubin, regagna son logis de la rue de la Pépinière en quittant Rocambole sur le boulevard.

Il s'en alla à petits pas, fumant son cigare et livré à une profonde méditation. Ce qui venait de se passer au club, de nature, entre le jeune comte russe et lui était de reste à expliquer cette révélation.

— Il est évident, murmura-t-il en longeant la rue Saint-Lazare, que je joue gros jeu, et

que si la Baccarat ne m'aime point, ce diable de Russe me tuera ; mais il est évident aussi que si on me laisse tenir le pari et que je le gagne, je vais avoir cinq cent mille francs sur la planche moi qui ne possède plus que des dettes.

Mais cette perspective souriante fut tout à coup assombrie par une autre pensée, fantôme menaçant qui parut se dresser devant lui :

— Si le chef n'allait pas vouloir ? dit-il. Chérubin jeta son cigare avec un mouvement de colère et étouffa un juron :

— Ma parole d'honneur, se dit-il, je suis entré bien à la légère dans cette association des Valets-de-Cœur ! Il est vrai que j'étais à bout de ressources, mais... enfin... ce n'est pas une raison, si je les sers fidèlement, pour qu'ils m'empêchent de faire mes propres affaires...

En monologuant ainsi, M. Chérubin arriva chez lui, envoya son valet de chambre se coucher, et, au lieu de l'imiter, il ouvrit la croisée de son petit salon, croisée qui donnait sur le jardin et de laquelle on apercevait, à travers les arbres, le pavillon occupé par madame Malassis. Le pavillon était plongé dans l'obscurité, et on ne voyait briller aucune clarté sur sa façade. On il était désert, ou ses habitants étaient couchés.

Dependant M. Chérubin demeura à sa fenêtre, en dépit du froid de la nuit, et fredonnant un air d'opéra. — Il eut même le son mystérieux de placer une lampe sur un guéridon, tout auprès de la croisée. C'était sans doute un signal, car presque aussitôt les ténèbres qui enveloppaient le jardin furent traversées par un rayon lumineux qui partit soudain du pavillon, dont une fenêtre s'ouvrit.

Chérubin descendit l'escalier à pas de loup, traversa la cour, le jardin, muet et silencieux comme un fantôme, s'arrêta un moment au pied d'un arbre, puis reprit son chemin vers la porte du pavillon.

On eût dit que Chérubin allait à un rendez-vous d'amour. Il n'en était rien cependant : M. Chérubin allait parler d'affaires.

La porte du pavillon s'ouvrit sans bruit, et Chérubin entra. Le vestibule était plongé dans l'obscurité, mais une main saisit celle du jeune homme et l'entraîna doucement. Cette main était douce et mignonne au contact comme une main de femme.

En même temps une voix murmurait à l'oreille de Chérubin : — Venez... prenez l'escalier... suivez-moi.

pouvons affirmer que le gouvernement se préoccupe d'adresser des demandes en autorisation de poursuites contre certains membres du Parlement.

Il n'a jamais été question de demander aux Chambres la suspension de l'immunité parlementaire, ce qui aurait pu jeter sur le Parlement tout entier un soupçon. Il n'a non plus jamais été question de poursuivre des députés ou des sénateurs après la séparation des Chambres.

Ces demandes d'autorisation de poursuites ne seront pas déposées aujourd'hui. Pour aujourd'hui, M. Franqueville fera seulement comparaitre, à titre de témoins, un certain nombre de députés.

Les Talons des Chèques

Le bruit court qu'au cours de la perquisition faite chez M. Thierree hier soir, on aurait découvert les talons des chèques Reinach que M. Thierree prétendait avoir brûlés.

Rien jusqu'à présent ne confirme ce bruit.

La Décoration Cornélius Herz

Plusieurs journaux maintiennent que M. Bourgeois, garde des sceaux, vient de prescrire à la chancellerie de la Légion d'honneur de commencer la procédure en vue de la radiation de Cornélius Herz de l'ordre national.

Retour de M. Cottu

M. Cottu s'est constitué prisonnier ce matin vers onze heures. Il était arrivé à neuf heures, à la gare de Lyon, par le même train que le commandant Montell.

Il se rendit directement chez lui d'où, après avoir embrassé sa femme et ses enfants, il alla au palais de justice.

M. Dubuit, son avocat, l'accompagnait. M. Cottu se présenta d'abord au bureau de M. Franqueville, juge d'instruction, qui était absent. Le garçon de bureau auquel il s'adressa lui conseilla de se rendre à la sûreté, ce que M. Cottu fit. Mais M. Goron était absent et c'est au secrétaire de service que M. Cottu expliqua l'objet de sa visite.

Le secrétaire, sachant que M. Touny était porteur du mandat d'amener, l'adressa à ce commissaire qui était également absent.

M. Cochefert, prévenu, arriva alors, et M. Cottu lui déclara que, en présence des graves accusations dont il était l'objet et du mandat d'amener lancé contre lui, il venait, fort de son innocence, se constituer prisonnier pour mettre fin aux bruits de fuite.

Après les constatations d'usage, M. Cottu fut conduit dans le bureau, et M. Cochefert alla prévenir M. Lozé et M. Franqueville.

M. Cottu, qui avait passé la nuit en chemin de fer, était à jeun : il demanda à déjeuner et, à 11 h. 20, on lui apporta, d'un restaurant voisin, un déjeuner composé d'œufs au jambon, d'une omelette, de fromage, fruits et café, qu'il mangea de grand appétit.

A midi 25, M. Touny revenait et procédait à l'interrogatoire de M. Cottu, qui a été envoyé au Dépôt à la disposition de M. Franqueville.

Les Papiers du baron de Reinach

Une nouvelle perquisition a eu lieu aujourd'hui au bureau du baron de Reinach au siège de la compagnie des chemins de fer du Sud. Parmi les papiers saisis qui ont été remis à M. Franqueville, il y avait une enveloppe fermée que l'on supposait contenir un testament.

On a envoyé cette pièce à M. le président Gillet, remplaçant M. Aubépin, président du tribunal civil, absent, pour qu'il soit procédé à l'ouverture de l'enveloppe. Le président Gillet a constaté que la pièce qu'elle renfermait n'était pas un testament et n'avait trait en aucune façon à l'affaire de Panama.

Mme de Lesseps

Mme Charles de Lesseps a pu rendre visite hier à son mari en présence de M. Franqueville, juge d'instruction.

L'Instruction

M. Franqueville, juge d'instruction, dont le cabinet a été transféré au petit parquet pour la commodité des interrogatoires, a interrogé cette après-midi M. Cottu.

garde de deux agents de la sûreté, a été conduit en voiture et sans passer par le Dépôt à Mazas où il a été écroué.

L'ENQUÊTE SUR LE PANAMA

Paris, 20 décembre.

La commission d'enquête a seulement entendu aujourd'hui M. Victor de Lesseps qui a déclaré ne rien savoir.

Les talons des Chèques

Voici comment auraient été découverts les talons des chèques que M. Thierree prétendait avoir brûlés.

La semaine dernière, la commission d'enquête recevait une lettre anonyme l'informant que les talons des chèques avaient été photographiés; on indiquait, dans cette lettre, le nom et l'adresse du photographe.

Cette lettre fut transmise au juge d'instruction, M. Franqueville. Celui-ci chargea un commissaire de police de se rendre chez le photographe en question et de saisir les photographies.

Le photographe avait tiré dix épreuves des talons et les avait remises à M. Thierree. Il ajouta qu'il en avait conservé deux épreuves qu'il donna au commissaire de police.

Ces deux épreuves furent présentées à M. Thierree qui fut mis en demeure de livrer les photographies qu'il pouvait avoir en sa possession et de déclarer s'il avait réellement brûlé les talons.

M. Thierree finit par avouer qu'il avait déposé ces pièces chez un notaire dont il donna l'adresse.

Le commissaire de police s'y rendit et procéda à la saisie des talons.

CHAMBRE

Paris, 20 décembre.

AVANT LA SÉANCE

Nous comptons, en partant pour le Palais-Bourbon, sur une séance des plus calmes, mais en arrivant dans les couloirs, nous apprenons qu'il faut compter sur des incidents.

A l'issue du conseil des ministres, a eu lieu une conférence à laquelle assistaient MM. Ribot, président du conseil, Bourgeois, garde des sceaux, le procureur général et le juge d'instruction. Cette conférence était motivée par la découverte de documents importants, et notamment des talons des chèques.

Une double demande en autorisation de poursuites sera déposée à la Chambre et au Sénat; elle vise les membres du Parlement dont les noms ont été cités. L'émotion est très vive.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

M. d'Aillières adresse une question au ministre de l'intérieur au sujet des délibérations des conseils municipaux de Saint-Calais et de la Ferté-Bernard, qui enlevaient aux familles faisant élever leurs enfants dans les écoles congréganistes tout secours des bureaux de bienfaisance.

M. d'Aillières reconnaît que toute la presse républicaine a été unanime pour s'élever contre ces délibérations et il expose longuement les faits, au milieu du bruit des conversations particulières.

M. Loubet répond. Il dit qu'il a répondu déjà sur ces faits au Sénat, à la suite d'une question posée par M. Trarieux. Il a déjà déclaré que les conseils municipaux n'ont pas le droit de faire de distinctions entre les citoyens pour la distribution des secours.

INCIDENT

M. de Bernis. — Les conseils municipaux républicains ne font que cela.

M. Loubet. — Vos amis aussi le font.

M. de Bernis. — Ce n'est pas vrai.

M. Floquet rappelle à l'ordre M. de Bernis, qui s'écrie :

— Cela m'est égal.

M. de Bernis est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Loubet continue et déclare qu'il a appliqué la loi en faisant annuler les délibérations des conseils municipaux.

L'incident est clos.

LA DEMANDE DES POURSUITES

M. Floquet annonce qu'il a reçu une demande en autorisation de poursuites contre cinq membres de la Chambre des députés. Conformément à l'usage, ajoute M. Floquet, cette demande doit être renvoyée aux bureaux, qui auront à l'examiner. Quand la Chambre comptera-t-elle se réunir dans ses bureaux?

Plusieurs voix. — De suite! De suite!

A l'unanimité, la Chambre décide de se réunir de suite dans ses bureaux pour nommer une commission, et la séance est suspendue.

NOMINATION DE LA COMMISSION

Les députés réunis dans les onze bureaux, pendant la suspension de la séance, ont nommé, après avoir pris connaissance de la lettre du procureur général, onze commissaires favorables à la demande de poursuites.

Ce sont MM. Darlan, Clapot, de Douville-Maillefeu, Jumel, Millevoye, Letellier, Turel, Vival, Millerand, Emile Ferry.

De tous les députés visés par la demande, seul, M. Rouvier s'est rendu dans son bureau et il y a déclaré qu'il était heureux qu'on lui ait fourni l'occasion de s'expliquer.

Entendu par la commission d'enquête, il a démontré qu'il n'était pour rien dans les écritures. Il ne pourra établir qu'il a été mêlé à cette affaire.

Il a ajouté qu'il avait participé pendant de longues années aux affaires de l'Etat. Il avait considéré jusqu'ici comme son devoir de garder le secret sur certaines de ces affaires, mais il n'est plus tenu maintenant à la même réserve.

Aussi, lorsque la demande en autorisation de poursuites viendra en discussion devant la Chambre, fera-t-il des révélations, quelles que soient les conséquences qui en puissent résulter.

M. de Douville-Maillefeu qui a été élu par le troisième bureau, a demandé que l'immunité parlementaire fût levée pour tous les députés afin de faciliter l'action de la justice.

La commission des poursuites s'est réunie immédiatement et, après avoir entendu le garde des sceaux et le procureur général, elle a approuvé à l'unanimité la demande de poursuites.

Elle a nommé M. Legrand rapporteur. Le rapport va être déposé dans un instant.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 6 h. 10.

M. le président dit que les bureaux viennent de nommer la commission chargée d'examiner la demande déposée par le garde des sceaux.

Le Rapport sur les Poursuites

M. Millerand, rapporteur, donne lecture de son rapport.

La demande du gouvernement ne constitue aucun préjudice contre les députés désignés : en l'acceptant la Chambre donnera une nouvelle preuve de son désir d'arriver à la connaissance de la vérité. En conséquence, la commission à l'unanimité, se prononce pour l'adoption de la proposition.

DÉCLARATION DE M. ARÈNE

M. Emmanuel Arène dit que partout où on voudrait l'amener, il ira le front haut. L'histoire a toujours servi son parti et ses chefs, même ceux qui lui envoyaient aujourd'hui une balle en pleine poitrine. Il n'a rien à se reprocher. S'il était à vendre il aurait pu prêter sa plume de journaliste. Il sortira triomphalement de cette épreuve. (Applaudissements sur quelques bancs.)

DISCOURS DE M. ROUVIER

M. Rouvier dit qu'il pourrait relever la singularité de la procédure qui consiste à demander la suspension de l'immunité parlementaire contre les députés qu'on n'a même pas interrogés avant de les accuser. Il y a quelques jours, le président du conseil déclarait que l'orateur avait rendu quelques services à son pays, et aujourd'hui on le poursuit sous prétexte qu'on a trouvé une initiale, un nom sur un talon de chèque.

Depuis quand cette inscription constitue-t-elle une preuve? En tout cas, pourquoi n'a-t-on pas interrogé les députés incriminés?

Le chèque qu'on prétendait avoir été touché par M. Rouvier, a été touché par Vlasto, qui reconnaît qu'il l'a encaissé lui-même; qu'a-t-on de plus à demander à l'orateur? M. Rouvier a été chef du gouvernement, il n'a pas trouvé des ressources financières dont il avait besoin pour défendre le gouvernement, les fonds secrets lui faisant défaut.

Voix à droite. — Dites-nous qui les a emportés.

M. Rouvier s'est adressé à la bourse de ses amis; il y a des ministres qui sont accusés d'avoir pris les fonds secrets, lui, les a augmentés, ces fonds, à l'aide de l'argent de ses amis. Ce qu'il a fait, tous les hommes politiques dignes de ce nom l'ont fait; s'il n'avait pu agir comme il l'a fait, beaucoup de députés qui l'interrompent aujourd'hui ne seraient pas sur ces bancs. (Mouvements à droite.)

Tous ces choses, l'orateur n'aurait voulu ne les dire que devant le juge d'instruction, on l'a obligé à le dire à la Chambre, il l'a fait. Il ira devant n'importe quelle juridiction, il n'a rien à craindre, car jamais il n'a tiré un bénéfice personnel, ni direct ni indirect, d'une compagnie dont il n'a jamais défendu les intérêts.

Le Vote des Poursuites

M. le président consulte la Chambre sur la proposition de résolution tendant à suspendre l'immunité parlementaire pour MM. Arène, Dugué de la Fauconnerie, Antonin Proust, Jules Roche et Rouvier.

La proposition de résolution est adoptée.

Interpellation Déroulède

M. Déroulède demande à interpellier le gouvernement sur les mesures disciplinaires à prendre par la grande chancellerie contre Cornélius Herz.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Déroulède dit qu'il serait étrange que le seul indigne de ce triste débat fût le député qui a passé la mer pour mettre à l'abri sa personne et ses biens. Cornélius Herz a été un des principaux personnages de l'Etat français. (Déclarations à gauche.)

M. Déroulède poursuit : A l'heure où M. de Reinach est mort, il y avait un concubule secret non pas auprès du chef de l'Etat ou des ministres, mais auprès de Cornélius Herz. Cet étranger, quel qu'il soit, a pris par la main et l'a conduit dans la vie politique; ce quelqu'un, c'est M. Clémenceau. (Bruit.)

La première fois que M. Déroulède a vu M. Clémenceau, c'est chez Cornélius Herz, qui lui a déclaré qu'il avait donné 400.000 francs à M. Clémenceau pour le journal la Justice. On comprend maintenant que M. Clémenceau ait soutenu Cornélius Herz.

M. le président. — On ne peut apporter des accusations à la tribune, l'orateur n'a pas à accuser un collègue.

M. Déroulède répond qu'il ne peut monter ce qu'était Cornélius Herz sans parler de celui qui a été son protecteur. En attendant qu'on revise le régime parlementaire, l'orateur revise certains députés.

Pourquoi M. Herz a-t-il donné 400.000 fr. au journal la Justice? Le service que M. Clémenceau rendait à cet étranger ne consistait-il pas dans le renversement des cabinets? (Mouvements divers.) Un étranger s'est mis sur la France, il y a fait le plus grand mal et il a été aidé par M. Clémenceau. Voilà ce qu'il fallait dire. (Applaudissements sur divers bancs de l'extrême-gauche.)

RÉPONSE DE M. CLÉMENCEAU

M. Clémenceau entend répondre avec simplicité et netteté au réquisitoire inattendu dont il vient d'être l'objet. Parce que Cornélius Herz a été un actionnaire de la Justice, on incriminerait tous les actes de l'orateur et on prétend qu'il est inspiré par les pires motifs. De telles accusations laissent désarmé celui qui en est l'objet, mais l'orateur a pour lui sa conscience et le témoignage de tous ceux qui l'ont suivi dans sa vie politique depuis plus de vingt ans. (Très bien! Très bien!)

M. Déroulède pouvait discuter sa vie publique, mais il n'avait pas le droit de lui adresser une injure qui est une offense personnelle. Herz était Américain et non Allemand et il avait servi dans les rangs de l'armée de la Loire comme médecin. On a dit que Clémenceau s'était laissé guider dans la vie politique par Herz. Le général Boulanger n'avait pas d'amis plus chers que Cornélius Herz; il est vrai que celui-ci ne l'a pas suivi dans la campagne boulangiste.

L'aventure tentée par le général Boulanger a misérablement échoué.

Si on cherche par des calomnies à jeter le désordre dans ce pays, il ne suffit pas d'accuser, il faut faire la preuve.

Le journal la Justice a été commandité par Herz et par beaucoup d'autres de ses amis : il n'en a été jamais fait mystère.

M. Clémenceau n'a soutenu aucun moment les affaires de Herz; ainsi quand Herz a patronné le projet des téléphones, M.

Clémenceau a voté contre. Jamais M. Clémenceau n'a livré son journal à un actionnaire, ses collaborateurs peuvent en témoigner. (Très bien! Très bien!)

Que lui demande-t-on? Que lui reproche-t-on? M. Déroulède a insisté que M. Clémenceau avait recommandé Herz pour la décoration de la Légion d'honneur, c'est absolument faux. L'orateur n'a pas à en dire davantage. Les dossiers sont là et les ministres peuvent répondre.

Il ne lui reste plus qu'à répondre à l'ingratitude suprême : à l'accusé d'avoir suivi une influence étrangère en trahissant son pays, en y portant le trouble et le désordre. A cette dernière accusation, il n'y a qu'une réponse à faire : M. Paul Déroulède en a menti. (Applaudissements.)

M. Lucien Millevoye déclare que le général Boulanger n'a été mis en rapports avec Herz que par l'intermédiaire de M. Clémenceau, qui se disait alors son ami. Le général Boulanger ignorait que Herz était un agent payé de la triple alliance.

M. Clémenceau, qui avait qualité de chef de parti n'a pas craint d'accepter des sommes considérables de Herz, sans se préoccuper d'où venait cet argent. (Bruit à gauche.) L'orateur affirme que Herz est un agent de l'étranger. (Applaudissements sur divers bancs, bruit.)

M. Bourgeois, garde des sceaux, dit qu'une instruction est ouverte, si de cette instruction il résulte que Cornélius Herz a commis des faits coupables, Herz sera déféré au conseil de l'ordre.

M. Mége estime que le gouvernement, conformément au décret du 14 avril 1873, a le devoir de saisir et d'écarter le conseil de discipline de la Légion d'honneur. Cornélius Herz a été touché deux millions de Reinach : cet avoir suffit pour qu'on retire à cet étranger le cordon de la Légion d'honneur.

M. Déroulède, qui avait proposé un ordre du jour motivé, le retire, les déclarations du gouvernement lui suffisant.

L'incident est clos.

Plusieurs membres demandent qu'il y ait séance demain mercredi. Après deux épreuves déclarées douteuses, il est procédé à un scrutin : la majorité de 370 voix contre 143 sur 513 votants, la Chambre décide qu'elle tiendra demain une séance publique.

La séance est levée à huit heures moins un quart.

SÉNAT

Paris, 20 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures 35, sous la présidence de M. Le Royer.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la conciliation et l'arbitrage.

Les articles qui avaient été renvoyés à la commission sont adoptés.

LA DEMANDE DE POURSUITES

M. le président communique une lettre du garde des sceaux lui transmettant une demande du procureur général à l'effet de suspendre l'immunité parlementaire qui conviendrait le sénateur Bérail, Devès, Albert Grévy, Léon Renault et Thévenet.

Le Sénat décide de se réunir immédiatement dans ses bureaux.

La séance est suspendue au milieu d'une vive agitation.

Nomination de la Commission

Les 9 bureaux du Sénat ont nommé 8 commissaires favorables; le 9^e, M. Casabianca, a fait des réserves.

Les huit autres sont MM. Griffé, Bérenger, Demôle, Tolain, Krantz, Laver-tujon, Cordelet et Hugo.

M. Casabianca trouve les justifications du procureur général insuffisantes.

La séance est reprise à 4 heures 45.

On continue la discussion du projet sur l'arbitrage.

M. Trarieux demande la suppression de l'article 140 qui fait intervenir le juge de paix à défaut de l'initiative des intéressés en cas de grève.

M. Desol propose une modification à la rédaction.

Le Sénat l'accepte.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 3 heures.

La séance est levée à 6 heures 15.

APRÈS LA SÉANCE

La commission des poursuites s'est réunie immédiatement et, après une longue délibération, a nommé M. Griffé rapporteur, avec mission de conclure à l'autorisation.

Le rapport sera déposé demain.

RÉCOMPENSES AUX INSTITUTEURS

Paris, 20 décembre.

A l'Officiel de demain :

Par arrêté, est accordé un rappel de prix à M. Gustave Vellut, instituteur à Maillet (Ain), qui a obtenu la plus haute récompense dans les précédents concours.

Des prix spéciaux sont attribués ainsi qu'il suit aux instituteurs dont les noms suivent :

Médaille d'argent et prime de 300 francs à MM. Louis Orset, instituteur à Prevessin (Ain); Jean Girard, instituteur à Peyrieu (Ain); Désiré Morenas, instituteur à Saint-Maurice (Drôme); Léopold Lamothe, instituteur à Etiole (Drôme); Anthelme Vachot, instituteur à Rives-sur-Fure (Isère).

Médaille d'argent et prime de 200 francs à MM. Claude Orel, instituteur à Pérouges (Ain); Emile Brizard, instituteur à Chapareillan (Isère); François Petit, instituteur à Ruy (Isère); Joseph Grillet, instituteur à Ugine (Savoie).

DÉPARTEMENTS

ANONE

Ampuis — Réunion. — Les membres du syndicat des agriculteurs d'Ampuis sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche prochain, 25 décembre, à 9 heures du matin, au siège social à la mairie.

Ordre du jour : Compte rendu des opérations de l'année; Election des membres du bureau; Versement de la cotisation annuelle.

LSIRE

Rive-de-Gier — Accident. — Hier soir, vers 6 heures, le voiturier de M. Grangé, entrepreneur de transports dans

notre ville, revenait de Saint-Martin avec un tombereau attelé de trois chevaux.

Arrivé au lieu dit des Vernes, l'animal tombé par le brouillard, tomba dans un fossé bordant la route; le malheureux conducteur alla chercher du secours; ce n'est qu'après avoir élargi la tranchée qu'on a pu retirer le cheval.

On a dû cependant le laisser sur les lieux de l'accident pendant toute la nuit.

Le matin, il a été ramené sur une voiture à l'écurie de son propriétaire, aujourd'hui vers midi. Son état est grave.

DROME

Valence. — Serie de vols. — Les malfaiteurs continuent de plus belle à dévaliser les maisons, sans que la police puisse mettre la main sur un des individus. Ce matin encore M. Vignat, demeurant à Bourg les-Valence, a déclaré au commissaire de police que pendant la nuit dernière des malfaiteurs se sont introduits dans sa maison en répartition, à Valence, boulevard Bancel, ont coupé un tuyau de gaz et brisé une glace d'une valeur de 60 francs.

Aujourd'hui, M. Prignon, vannerie, demeurant à Valence, rue Saint-Victor, a également déclaré que la nuit dernière des malfaiteurs se sont introduits dans sa maison de campagne, non habitée, située au quartier des Martins et ont emporté une pailasse, tué onze pigeons, en ont mangé une partie dans la maison et ont bu quelques litres de vin.

Une enquête est ouverte.

Coups de revolver. — Hier, à 7 heures du soir, le nommé Louis Grand, âgé de 26 ans, domestique chez M. Garçon, propriétaire, demeurant à Valence, quartier Saint-Ruff, s'est rendu rue Châteauneuf, 10, où sa femme, la nommée Augustine Pollet, vit maritalement depuis environ huit mois avec un nommé Ferdinand Robalet. A sa vue, Grand a sorti un revolver de sa poche et a tiré deux coups de revolver sur sa femme; ceux-ci lui ont heureusement à peine effleuré l'oreille.

Son acte accompli, Grand a pris la fuite, aussitôt la police s'est mise à sa recherche et ce matin l'agent Courriel l'a arrêté rue Labatier. Interrogé par M. le commissaire de police, Grand a déclaré qu'il regretterait l'acte qu'il avait commis et que c'était la jalousie qui l'avait poussé à le commettre.

Nominations. — M. Berthelot, brigadier de gendarmerie à Lussac-Diois, est désigné pour occuper les mêmes fonctions à Valence.

M. Chomet, gendarme à Saint-Jean-de-Bouray (Isère) est nommé brigadier à Lussac-Diois.

Voyageurs de commerce. — Les voyageurs de commerce de Valence sont priés de se rendre dimanche prochain, 25 décembre, de deux heures à deux heures et demie de l'après-midi au café Salomon, salle du premier étage, en vue d'organiser un banquet.

Théâtre. — Jeudi 22 décembre, première représentation de *Ali Baba ou les 40 voleurs*, opérette comique en 3 actes et 8 tableaux.

Vol à Sainte-Jalle. — Le 18 décembre courant, M. Cyprien Paraud, cultivateur à Sainte-Jalle, a été victime d'un vol. Un malfaiteur a pénétré dans sa chambre et lui a soustrait une montre en argent et une somme de 50 francs. L'auteur présumé est un nommé Joseph Morin, fermier au même lieu.

Vol à Livron. — Hier, un portemonnaie contenant 140 francs a été volé au domicile de M. Auguste Grandgiraud, propriétaire à Livron. L'auteur de ce vol est encore inconnu.

L'ELECTION DE DIE

On nous écrit de Crest :

Monsieur le Rédacteur,

théâtre du Gymnase pour les répétitions de chœurs, etc., etc.

Et M. Pissavy parle des emprunts faits par M. Guimet et des hypothèques prises sur le théâtre.

Il parle des assemblées générales absolument « phénoménales » où tous les votes étaient élevés avec un bruit tonnant.

M. Pissavy dit que l'on va entendre le représentant de M. Guimet, qui va dire que tout est bien.

Un actionnaire. — Tout a été mal fait. Le représentant de M. Guimet se borne à dire que son « patron » sera à Lyon le 23 décembre.

Dans l'auditoire, on est très déçu, on aurait voulu de plus longues explications.

Un actionnaire dit qu'il aurait fallu se procurer les procès-verbaux des assemblées générales pour savoir si M. Guimet a outrepassé ses droits en empruntant la somme de trois millions qu'on lui reproche, chose défendue par l'article 16 des statuts.

Il donne lecture de la circulaire dans laquelle il était dit que, « en cas de malheur, l'architecte s'efforçait de conduire l'entreprise pour la somme de 1,700,000 francs ».

C'est sur la foi de ces affirmations que nous avons consacré.

M. de Canas dit qu'elle a en mains trois lettres de M. Guimet, donnant décharge au conseil d'administration (dont son mari faisait partie) des emprunts et hypothèques contractés. (Applaudissements.)

M. de Canas ajoute quelques observations personnelles à M. Guimet et à son attitude, — observations qu'il cause de leur vivacité nous ne croyons pas pouvoir reproduire.

Plusieurs actionnaires parlent de choses antérieures aux procès-verbaux et que perdirent les actionnaires contre M. Guimet.

Ce dernier fut élu nommé liquidateur. M. Aymard dit qu'il a présidé la séance dans laquelle M. Guimet fut nommé liquidateur.

Il termine qu'il faut attendre les explications de M. Guimet, s'il veut les donner, car il n'est pas forcé.

Une voix. — Qu'on lui vote une statue d'honneur !

Après des explications qui ne portent que sur des questions de détail, l'assemblée est d'avis de nommer une commission chargée de se renseigner pour savoir dans quelles conditions la dernière assemblée a été convoquée ; il y a un point de droit à établir.

Les convocations ont-elles été régulièrement faites aux porteurs de dix actions ? Les petits actionnaires ne devaient-ils point aussi être convoqués ?

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

Après avoir entendu MM. B. Baud, Vial, Archer, Chatelet et Gelpi.

Avant de terminer, on vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les actionnaires réunis au nombre de cinquante et représentant 400 actions protestent énergiquement contre la vente et la démolition de leur immeuble et décident que cette protestation sera notifiée sans délai à M. Guimet. »

public sur la subvention, les chiffres sont là.

Devant ces assertions, M. Chevallier se contente de répondre que M. Guimet le directeur a eu une perte considérable, qu'il a dans sa poche les feuilles du directeur dont la situation s'est améliorée depuis qu'on a donné le fameux croc-en-jambe dans le cahier des charges.

Suivant l'expression typique de l'ad-joint délégué aux Beaux-Arts, Les *Vingt-Huit Jours de Clarette* ont remis le directeur d'aplomb.

M. Masson pose la question suivante :

« Puisque M. l'adjoint connaît bien la situation de M. Poncet, pourrions-nous donner son appréciation sur l'opéra que la direction monte en ce moment ? »

« J'ai eu dire que cet opéra, *Tancrède de Rohan* l'œuvre d'un artiste connu... de nom, mais non pour son talent ; d'un artiste qui depuis longtemps cherche un directeur pour se faire jouer. »

L'opéra a été considéré tel, que l'auteur a dû payer au directeur de nos théâtres municipaux une très forte somme pour faire représenter son œuvre.

M. Chevallier prend la tangente, il dit que l'on réclame du nouveau et que M. Guimet le directeur en donne. (Mais, M. le délégué, dans le nouveau fait-il encore choisir, il est à douter que *Tancrède* passe jamais au répertoire.)

M. Bessière dit que l'administration aurait dû avoir la politesse de prévenir le conseil avant d'accorder l'autorisation demandée par M. Poncet pour jouer l'opéra.

Le conseil vote ensuite à l'unanimité l'ordre du jour suivant de M. Coste-Labaume :

« Le conseil municipal invite l'administration à exiger de M. le directeur des théâtres municipaux l'observation rigoureuse de toutes les clauses et prescriptions du cahier des charges. »

Une voix dans le public. — Ah ! le beau billet... ça changera grand-chose !

Questions diverses

M. Robin demande où en est la question des abattoirs.

M. Rossignau répond que l'administration a décidé de renvoyer la discussion à une prochaine séance.

Le conseil nomme ensuite MM. Barbier, professeur de chimie à la Faculté des sciences, et Ferrand, industriel, pour remplir les fonctions d'administrateurs de l'Ecole de la Martinière.

Les Droits de Douane

M. Colliard lit un rapport protestant contre toute diminution de droits de douane frappant les tissus de soie pure en vertu de l'article 450 du tarif des douanes.

Le rapporteur demande l'urgence, la convention franco-suisse devant venir cette semaine en discussion devant la Chambre.

M. Chavent prie le conseil de ne pas s'associer aux protestations de la commission.

Un long débat s'engage sur le régime de la protection et du libre-échange ; en fin de compte, le conseil adopte par 23 voix contre 9 et 4 abstentions l'ordre du jour de M. Colliard, que nous reproduisons :

Considérant que le droit de 4 fr. par kilogramme sur les tissus de soie pure de fabrication étrangère a eu pour effet immédiat d'amener un relèvement général du tissage dans la région lyonnaise, prie le Parlement de maintenir le statu quo sur l'article 450 du tarif général visé par la convention franco-suisse et concernant les tissus de soie pure de provenance étrangère.

Cours municipaux de vulgarisation

M. Bessière revient sur la proposition de réorganisation des cours de vulgarisation qu'il a présentée à la séance précédente.

M. Colliard trouve le crédit de 8,000 francs trop élevé.

La proposition, en somme, est adoptée moins le premier article. Sur cet article, la commission voulait, pour la bonne marche des cours, qu'on les nommât pour quatre années.

Le conseil, par son vote, les a nommés seulement pour un an.

Le dernier article est à peine voté que nos édiles quittent la salle des séances. Il est onze heures.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

En route pour Chicago ?

Le 16 novembre dernier, à la suite de nombreuses plaintes adressées soit à la préfecture, soit à la mairie, M. Cousin, commissaire de police de la Part-Dieu, reçut mission d'arrêter dans son domicile, cours Lafayette, 150, le nommé Jean-Marie Puvillan, trente-six ans, né à Bourg (Ain), lequel, sous le nom ronflant de M. de Richemont, s'était rendu coupable d'escroquerie.

Il avait fait paraître à la quatrième page de certains journaux une alléchante annonce ainsi conçue :

« M. de Richemont, concessionnaire de la section française à l'exposition de Chicago, est chargé de procurer le personnel nécessaire et dont le traitement varie de 250 à 600 francs par mois, suivant l'emploi. »

« La nourriture, le logement et même le voyage, aller et retour, sont payés. »

On comprend que les lettres affluèrent et que nombreux furent les gogos qui donnaient les vingt francs que Puvillan demandait pour se procurer des renseignements sur le postulat.

L'instruction a pu établir que le pseudo-concessionnaire n'a pas eu le temps de faire de « bien belles affaires », et, tenant compte de ses antécédents, le tribunal le condamne à 15 jours d'emprisonnement.

L'Art de s'enrichir

Il est une légende qui veut qu'un commerçant trois fois failli puisse vivre de ses rentes. Si elle est vraie, Barde qui comparait hier à la barre n'a plus qu'une étape à franchir, à moins cependant qu'il ne se trompe point en prenant la prochaine fois le chemin de la cour d'assises.

Barde, en effet, a été condamné, en 1880, à 15 jours de prison pour faillite frauduleuse. Il avait, depuis, passé au nom de sa femme le commerce de vins qu'il exploitait rue Jangot, 3, puis sa femme étant morte, il avait passé le tout au nom de son beau-frère et de son beau-père.

Les affaires n'en avaient pas moins piqué et un beau jour il mit la « clé sous la porte » ayant soin d'emporter la numéraire (3,000 francs environ) et cent cinquante traites sur des clients très solvables, qu'il comptait bien faire payer.

C'est même ces recouvrements qui permirent au parquet de découvrir la retraite de Barde qui s'était réfugié à Chambéry où, à nouveau, il faisait le commerce des vins.

On lui reproche, en outre, une comptabilité irrégulière, et pour ces motifs le tribunal le condamne à un mois d'emprisonnement.

Une pénible accidence

Un pénible accident est arrivé hier, à 3 heures du soir, aux chantiers de la Buire.

M. Pascal était occupé, dans l'atelier d'ajustage n° 8, à réparer une fraiseuse.

HARMONIE DU V^e ARRONDISSEMENT

L'Harmonie du V^e arrondissement faisait la Sainte-Cécile, dimanche, par un grand banquet.

A la table d'honneur on remarquait : M. Arnould, conseiller municipal, son sympathique président ; MM. Gensier ; Larguer, vice-président ; Girard, trésorier ; et Martin, secrétaire.

Pendant que la société, dirigée par M. Tagand, sous-chef, jouait le « Légionnaire », M. Arnould a donné à M. Pélissier, son directeur, un magnifique bâton de musique offert par tous les sociétaires, puis ensuite il a rappelé un souvenir touchant : Il y a 22 ans, le 18 décembre, un dimanche également, au lieu de fêter la Sainte-Cécile, il défendait devant l'ennemi le drapeau de la Patrie contre les Allemands.

Enfin est venu le tour des chanteurs, MM. Neyron, Martin Jumeau, Pache, Tagand, Bayle, Boize et Pédroz.

Une soirée intime, pendant laquelle une quête a été faite au profit des sociétaires qui sont sous les drapeaux, a terminé la fête.

L'ECLAIR DE LYON

Une de nos meilleures sociétés de gymnastique, l'Eclair, offrait dimanche, un banquet à son président, M. Orbet, qu'un changement de situation obligeait à quitter Lyon.

Une soixantaine de convives, membres honoraires et sociétaires, avaient répondu à l'appel des organisateurs pour témoigner de leurs sympathies au plus ancien des présidents des sociétés de gymnastique de Lyon.

Le repas, fort bien servi par M. Genin à l'hôtel du Soleil Levant, a été empreint de la plus franche cordialité.

An dessert, le secrétaire a rappelé que M. Orbet était le fondateur de l'Eclair qu'il présidait depuis 7 années consécutives avec une autorité et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Il a exprimé avec beaucoup de chaleur et de sincérité les regrets que son départ de Lyon va causer dans le monde de la gymnastique et particulièrement à l'Eclair, où il va laisser un grand vide.

De nombreux toasts ont encore été portés, un entre autres à M. Tolleran, le sympathique président d'honneur de l'Eclair.

De joyeuses chansons ont terminé cette fête de l'année.

UN RASTAQUOÛÈRE

Il est presque du pays où on les fabrique, celui-là. Alexis de Lorne, 24 ans, né à Québec (Canada), est allé débaucher hier à la brasserie Bolivar, il a fait bonne chère et a mis surtout la cave à contribution.

En effet, comme extra, il a pris cinq bouteilles de champagne, si bien qu'au total, la note se montait à 68 fr. (Pour un simple déjeuner, c'est bien.)

Mais quand il fallut solder l'addition, de Lorne dit simplement à la bonne qu'il ne voulait pas payer. Comme on lui parlait de l'intervention de la police, il répondit avec candeur :

« J'ai fait le pari avec des amis que ce soir je me ferais arrêter. Si vous me conduisez au commissariat, j'ai gagné un important pari. »

Durant M. Foley, commissaire de police, de Lorne prétendit qu'il était président du club des « Excentriques » de Londres, qu'il était descendu ici dans un grand hôtel, mais il refusa toute autre explication, ajoutant que ses amis viendraient le chercher.

Le commissaire de police crut à une gaminerie et mit au violon le jeune « rasta » qui eut là le loisir de digérer le bon repas qu'il avait pris.

Au matin, comme personne n'était venu le réclamer, et de Lorne ne voulant pas donner de renseignements sur son état civil et sur son logement, il fut pressé aux flagrants délits et retenu pour escroquerie.

De Lorne est un beau garçon, mis avec racheté, finement gâté, un chrysanthème (le diable à la mode) à la boutonnière ; il affectait une crânerie fort prétentieuse.

On verra quelle sera son attitude devant le tribunal.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 21 décembre, 356^e jour de l'année.

Nouv. lune le 19 ; Premier quartier le 26. Soleil : lever, 7 h. 53 ; coucher, 4 h. 4.

Encore l'assile de Bron. — Le bruit court que le personnel de l'assile départementale de Bron, vient d'être modifié, par suite du renvoi d'un employé.

La cause : excès de délicatesse.

Le hasard (?) le grand maître de la police a fait, dit-on, découvrir dans une malle des effets, du linge de corps, de la toile, et un certain nombre d'objets, qui auraient manqué dans le prochain inventaire de l'assile ; ce fameux inventaire où pour trouver le chiffre de quatre millions, M. le préfet déclarait qu'on additionnait des bretelles avec des canotiers, du macaroni avec des pièces de vin.

Accident mortel. — Des ouvriers maçons employés à la construction d'une maison à l'angle des rues Servient et Duguesclin, ont trouvé, ce matin, en venant prendre leur travail, le cadavre d'un inconnu paraissant âgé de 35 ans environ.

On suppose que cet individu a dû pénétrer dans le chantier pour y passer la nuit, faisant un faux pas, il sera tombé dans les caves, se faisant à la tempe droite une blessure très grave qui a déterminé la mort.

Son cadavre a été transporté à la Morgue, par les soins du commissaire de police de la Part-Dieu.

Un escroc. — Un négociant de Saint-Etienne avait reçu commandé de deux fûts de rhum d'une contenance de 500 litres, à l'adresse d'un épicer de la rue Tramassac.

Il prit des renseignements, mais à l'adresse indiquée, on ne trouva pas le destinataire des marchandises qui, malheureusement avaient été expédiées.

On établit une souricière et, hier matin, les agents arrêtaient à l'octroi de la gare de la Meuche le nommé François Laverloché, 55 ans, camionneur, rue Clos-Sulphur, 23, qui avait chargé sur sa voiture non seulement les deux fûts de rhum, mais encore trois pièces de vin.

Aux questions des agents, le voiturier répondit qu'il menait ces marchandises dans un entrepôt de la rue de Bannel. Mais, comme on l'emmenait au Palais de Justice, il avoua que le destinataire était un nommé Antoine Chatagnon, 43 ans, représentant de commerce.

Ce dernier, arrêté dans la matinée, a dû reconnaître l'escroquerie.

D'autre part, comme Laverloché connaissait la provenance de la marchandise il sera poursuivi comme complice.

Main écorchée. — Un pénible accident est arrivé hier, à 3 heures du soir, aux chantiers de la Buire.

M. Pascal était occupé, dans l'atelier d'ajustage n° 8, à réparer une fraiseuse.

Sa main droite fut prise, on ne sait comment, dans les engrenages, et l'index de cette main fut coupé net.

Après avoir reçu les premiers soins à l'infirmerie de l'assile, il a été conduit à son domicile, 19, rue Sébastopol.

Ce malheureux ouvrier, qui est père de quatre enfants, devra subir une incapacité de travail de deux ou trois mois.

M. Casanova, commissaire de police du quartier de la Guillotière, a ouvert une enquête destinée à établir les responsabilités.

Encore les Italiens. — M. Courrier, 44, rue de Grillon, passant hier, à 4 heures du soir, sur le cours Gambetta, s'est trouvé avec un coupeur par le nommé V..., sujet du roi Humbert, qui avait été renvoyé le matin même de l'atelier de M. Sage, 53, rue Garibaldi, où ils travaillaient ensemble.

Le blessé, qui portait à la main gauche une forte blessure, a reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine et s'est rendu au commissariat de police du quartier, où il a déposé une plainte.

Entre voisins. — Le sieur L..., 36 ans, manœuvre, rue Paul-Bert, vivait en mauvaise intelligence avec un de ses voisins.

Hier, à 10 heures du soir, se trouvant en état d'ivresse, il se mit à le frapper à coups de pied et à coups de poing.

Il a été conduit au poste pour être présenté à M. Casanova, commissaire de police de la Guillotière.

Vol avec effraction. — Des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits dans le domicile de M. Lucas, menuisier, 141, rue Paul-Bert, pendant une absence de ce dernier.

Ils ont dérobé diverses marchandises, d'une valeur approximative de 25 fr.

Pris sur le fait. — Le nommé C..., 17, rue Vieille-Monnaie, employé aux messageries franco-russes, a été surpris, hier, en flagrant délit de détournement de marchandises à la ficelle de Saint-Just. Il a été écroué.

Accident de tramway. — Un malheureux accident est arrivé hier soir, à 2 heures, sur le cours Gambetta. Un jeune enfant de 15 ans, le nommé Collin, poursuivait le tramway à vapeur sur lequel il voulait monter, mais ayant manqué de prise, il est tombé à terre. Sa chute a été accélérée par le véhicule qui l'a projeté assez loin sur la chaussée. Quand on l'a relevé, Collin avait une jambe fracturée et diverses contusions sur tout le corps. On l'a transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Vol. — Le jeune Alexandre Blanc, 15 ans, garçon boulangier, au service de M. Chanet, 18, rue d'Aguesseau, avait abandonné sa carriole pendant quelques instants, pour aller faire un livraison à l'angle des rues de la République et de Bannel.

Pendant son absence, un malfaiteur inconnu lui a dérobé huit pains pesant ensemble 12 kilos.

Une enquête est ouverte.

Acte de probité. — Avant-hier soir, 19 courant, à l'arrivée du train léger de Villefranche à Lyon-Saint-Paul, à 8 heures et demie, M. Roux, chef de train, a remis au sous-chef de gare de service un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent.

Toutes nos félicitations à ce brave employé de la compagnie P.-L.-M.

Monplaisir. — Conférence. — Jeudi prochain, 22 courant, à 8 heures du soir, salle Paganini, place de Monplaisir, aura lieu une conférence publique par M. Long, ingénieur.

Il exposera le tracé du canal de Jonage, l'importance de cette dérivation du Rhône et les avantages qui pourront en résulter pour les industriels et les agriculteurs.

Tournées des Artistes réunis. — Saint-Fons. — Salle de la Cressenrière, dimanche 25 courant, à 8 heures, grand concert-spectacle avec les concours de Mlle Prad, des grands concerts de Lyon, de MM. Gerbault, basse ; Morel et Dorval, des Célestins ; Prosper, des Ambassadeurs ; Mlle Bertola, chanteuse.

Le concert sera terminé par *Trop Curieuse*, comédie en un acte.

Casino des Arts. — Miss Mahell Stuart, la danseuse serpentine, ne donne plus que trois représentations. Il est donc temps et grand temps de l'aller voir. Trois représentations encore et le main Milet quittera le Casino. Avis donc aux amateurs, car samedi les attractions auront fait leur temps pour céder la place à la revue.

On pourra retenir ses places pour *Casino-Revue* à partir de vendredi, de deux à quatre heures, au Casino.

La première est fixée à samedi.

</

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AGREMONT

Si une pareille commande n'allait pas aboutir !

Quel désastre !... De la tête et des yeux, elle ébaucha un signe à l'adresse de son mari.

Celui-ci comprit vite la muette supplication contenue dans le regard de Reine, et, s'esquivant sans bruit, il disparut :

Les cris un instant apaisés reprirent de plus belle.

— Non, non, put-on entendre encore, c'est maman qui se venge.

Et la toux reprenait halelante, convulsive, une petite toux grasse d'enfant asthmatique, derrière le sifflement de laquelle on sent le souffle à bout, tout prêt à s'arrêter devant l'étouffement qui vient.

Reine, malgré sa volonté, était à bout de forces.

Sur ces traits passaient de rapides frissons, comme si on lui eût labouré les épaules avec un fer rouge.

— Est-ce que c'est votre enfant qui

crie, madame ? demanda Richard de Clavières.

Le timbre de sa voix était subitement devenu si doux que Reine, étreinte de nouveau par quelque lointain souvenir, leva la tête, regarda Richard comme pour chercher sur les traits de Grégoire Stambeff une autre personnalité, un autre individu.

Mais l'enfant se mit à l'appeler de nouveau et devant ses cris, elle parut tout oublier de ce qui n'était pas son fils.

— Oui, Monsieur, dit-elle. Il est très souffrant et nous donne, surtout dans ce moment-ci, de très grandes préoccupations.

— Vous n'avez que lui ?

— Rien que lui.

— Allez le soigner, Madame ; si vous ne deviez pas demeurer longtemps, j'attendrais votre retour pour terminer ma commande, car je suis chargé d'acheter tout un trousseau de petite princesse, et je ne vous ai encore commandé que les chemises.

Mais je réfléchis... comme le choix sera assez long, j'aime mieux revenir un de ces jours. Tâchez d'avoir alors fait confectionner quelques-unes des chemises que je viens de vous demander, afin de voir l'effet, et procurez-vous, si vous ne l'avez pas, tout ce qui se fait de mieux en jupons, pantalons, corsets, chemises de nuit, robes de dessous et petits tabliers. Le prix ne me fait rien, je veux ce qu'il y a de plus beau.

Les cris de l'enfant recommencèrent. Richard approcha de la porte.

— Avez-vous un très bon médecin ? dit-il en se retournant tout à coup.

— J'ai consulté presque tous les

meilleurs de Paris, répondit Reine, et aucun d'eux n'a soulagé mon pauvre petit.

— Avez-vous consulté le docteur Sintély ?

De nouveau, Reine leva les yeux vers celui qui venait de prononcer ce nom.

Mais si elle avait eu quelques rapides soupçons sur Grégoire Stambeff, elle les eût à coup sûr perdus devant le calme et la placidité avec lesquels Richard venait de laisser tomber de ses lèvres indifférentes le nom de son cousin.

Comme pour donner une explication naturelle de ses paroles, M. de Clavières continua :

— A l'Isphahan, nous avons eu un des fils du roi extrêmement malade de la même affection à laquelle votre enfant paraît en proie.

Le shah, qui l'aimait beaucoup, a fait conduire son fils à Paris, et le docteur Sintély seul l'a soulagé.

Je connais moi-même un peu ce médecin, ayant été malade dans un de mes voyages, et l'ayant fait appeler. Je vous l'enverrai aujourd'hui même.

— Il ne voudra pas venir chez moi, balbutia Reine éperdue, aussi décomposée que si elle allait mourir.

— Vous le connaissez donc ? demanda Richard le plus naturellement du monde.

Reine ne pouvant donner aucune explication de son trouble, surtout en présence d'André Bascon, balbutia de vagues explications très maladroites.

— Non, je ne le connais pas... Mais notre situation... de trop petits gens pour un si grand médecin...

André Bascon l'interrompit :

— Invoquer de semblables raisons, c'est méconnaître le grand cœur de M. Raymond Sintély, madame, lui dit-il.

En présence de votre enfant malade, il viendra chez vous, surtout si M. Stambeff le lui demande.

— Vous avez des rapports avec lui, Bascon ? demanda Richard.

— Oui, monsieur.

— Quel jour est sa consultation ?

— Aujourd'hui même d'une heure à cinq.

— Je serai chez lui dès l'ouverture. Dans la soirée vous aurez sa visite, Madame. Puis-je-t-il guérir votre enfant, moi je reviendrai vous voir à la fin de la semaine pour terminer ma petite affaire.

Mettez toujours les quinze douzaines de chemises en mains, n'est-ce pas ?

Il la quitta à ces mots, la laissant stupéfaite.

Une commande de 12,000 francs au moins, et qui ne paraissait pas être la dixième partie de ce que M. Stambeff voulait demander, mais c'était l'aisance revenue d'un seul coup.

L'aisance ! c'est-à-dire la possibilité de soigner l'enfant, de lui faire quitter Paris, de l'emmener respirer un air plus pur !...

Et encore Raymond Sintély, dont la réputation était universelle, surtout dans les maladies de poitrine allait venir et peut-être lui sauver son fils !...

Elle courut comme une folle vers la chambre du pauvre petit malade.

— René, mon amour, cria-t-elle dès le seuil de la porte.

D'un petit lit de fer tout blanc, de frêles mains d'enfant émergèrent, et un

corps se redressant, on vit un visage rouge, angossé, couvert de larmes, apaisé, regardant Reine.

— Maman, méchante maman, qui me quitte quand je souffre, et qui ne vient pas quand j'appelle ! dit l'enfant, non sur un ton de colère, mais d'une voix câline, douce comme une caresse, dénotant surtout la plus ardente adoration pour la mère qui l'avait nourri de son lait et si tendrement choyé toute sa vie.

C'était un enfant de six ans, très malingre et très petit pour son âge, mais dans les yeux duquel — les beaux yeux profonds de Reine — brillait une extraordinaire intelligence.

Il avait maintenant appuyé sa tête dolente sur le bras de Reine, qui le couvrait de baisers fous, et il lui répétait avec cette ténacité de certains enfants :

— Pourquoi n'es-tu pas venue depuis si longtemps que je t'appelle ?

Elle était seule avec son fils et son mari.

— Mon pauvre petit, soupira-t-elle, nous ne sommes pas riches depuis quel temps, tu le sais. Il y a plus de six mois que nous n'avons pu traiter une affaire assez sérieuse pour nous permettre même de vivre et tout à coup il nous est arrivé un acheteur qui était en train de nous commander pour une somme qui équivaut pour nous en ce moment-ci à une véritable petite fortune.

Ah ! fit l'enfant pensif, avec une gravité bien au-dessus de son âge et c'est pendant cette commande que je t'ai appelée, petite mère ?

— Oui, mon trésor.

— Pourquoi papa ne me l'a-t-il pas dit ?

— Papa ne parle jamais beaucoup, tu le sais.

— Je t'ai dit que ta mère était occupée, fit Clément.

— As-tu pris ta potion ? demanda Reine tout à coup.

— Il ne l'a pas voulue, dit Clément, sous prétexte que tu n'étais pas là pour la lui donner.

— Eh bien, j'y suis maintenant. Et prenant la fiole sur une commode, Reine emplit d'un liquide clair comme de l'eau de roche une grande cuiller d'argent.

— Bois, mon amour, dit-elle en soulevant le petit sur ses oreillers.

— C'est amer, dit René en détournant la tête. Bien amer et cela ne me fait rien.

— Si, si, ça te calme. Je vais faire brûler un peu de poudre. Tu essaieras de dormir quelques heures. Après nous irons au square, et ce soir un grand médecin doit venir te voir.

— Et il me guérira celui-là ? Tu crois, petite mère ? Et je respirerai comme tout le monde ?

— A coup sûr, surtout à présent où l'argent ne nous manquera plus pour faire tout ce qu'il ordonnera.

L'enfant ayant obéi à sa mère et pris de sa main les divers remèdes qu'il avait pendant ses crises, il se calma peu à peu.

Bientôt ses paupières, largement distendues, se fermèrent insensiblement, et sa respiration toujours sifflante, mais très égale, vint dire qu'il dormait.

(A suivre.)

La Destinée Dévoilée à Tous

D^r YVAN ATCHINEFF

CONSULTATIONS COMPLIQUÉES

TALISMANS DE RÉUSSITE. — PRIX : 10 FR.

Bureau, 100, rue Hôtel-de-Ville, 100, Lyon (Rhône)

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE

des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des PRAGMÈS végétales antiseptiques du D^r BERNHARDT. — Sur 500 malades traités, cette méthode a obtenu 100 guérisons : 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 29 en 2 jours et 8 en 3 jours ; c'est merveilleux. D^r Bernhardt. — SEL, 3 fr. ; PRAGMÈS, 3 fr. ; Franco par poste contre mandat. Rigorismeusement le nom du D^r Bernhardt et sa brochure doivent être joints. Dépôt : P. FALLET, 116, rue Pierre-Séguin. — 930 e. brochure seule, franco.

PIANOS PLEYEL

GAVEAU

KRIEGLSTEIN

MORETTON

Depuis 450 francs.

VENTE DIRECTE

Maison Ch. MORETTON et C^{ie}

Successeurs de VIENNET

9, Place des Jacobins, 9, à l'ENTRESOUL, Lyon

Choix de plus de cent modèles, payables au comptant ou à crédit

LOCATION DANS TOUS LES PRIX

Envoi franco Notice illustrée

CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PTYISIE

MALADIES DES OS — RUMENAGE, et en général tous les états qui demandent un reconstituant.

SOLUTION JACQUEMAIRE

au Bi-Phosphate de Chaux gazeux

Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable.

Exiger le Bouton mécanique en porcelaine et le Plomb de garantie.

Dans toutes les bonnes pharmacies — BROCHURE GRATUITE SUR DEMANDE

Pharmacie JACQUEMAIRE, à VILLEFRANCE (Rhône).

A LOUER DE SUITE

37, rue du Hôtel-de-Ville

Vastes Locaux

Avec Magasins et Sous-Sols admirablement disposés et secs, pouvant convenir spécialement à l'industrie et au commerce des Soieries.

S'adresser à MM. Gérolet et Périer, 3, rue du Garot

MAISON D'ACCOUCHEMENT

M^{me} Bernollin

38, RUE DE LA MADELEINE, 38

Traitement spécial des maladies des Dames, de 2 à 4 heures

TIENT DES PENSIONNAIRES

SAINTE-PAULIQUET

Sous forme d'un

SIROP agréable

LE MEILLEUR DÉPURATIF

du Sang et des Humeurs

S'emploie en toute saison

S'adresse Pharmacie Quet,

5, r. de la Préfecture, Lyon.

CAPSULES SANTAL

d'essence pure

MÉDICAMENT RECOMMANDÉ

On fait des envois

M^{me} CLAUDIA

sommambule

Renseigne sur tous

les événements,

destinée, recherches,

ladies, commerce,

main, magie, magn., suggestions.

Lyon, rue Centrale, 4, au 3^e

Traite par correspondance

Ag. Fournier, 14, r. Confort

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU RHÔNE A L'AG. FOURNIER, 14, R. CONFORT

SERVICE D'HIVER VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'HIVER

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon

de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

WAGON

Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets simples et aller et retour

Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

EN VENTE

A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon

et dans ses succursales de

ST-ETIENNE, BRENDEL, MACON, DIJON, VALENCE ET CHALON-S/S.

Dans les Gares, Librairies et Marchands de Journaux

DÉLICIEUX APÉRITIF

TONIQUE RAFFRAICHISSANT

Le Meilleur des AMERS

BRATINA

LIQUEUR FRANCO-RUSSE aux PLANTES des ALPES et du CAUCASE

VENTE EN GROS

ENTREPOS DE LA PART-DIEU

Rue Garibaldi, 210, Lyon

BOURSE DE LYON

Du 20 Décembre 1892

FONDS D'ÉTAT

5 % Français	98 92	Crédit Lyonnais	778 75
Am. 1883	98 92	Mobilier Rougier	...
Am. 1885	98 92	S. P. Rougier	...
Am. 1887	98 92	Banq. des. Paris	...
Am. 1889	98 92	Banque d'Alsace	598 75
Am. 1891	98 92	Banque d'Autriche	492 12
Am. 1893	98 92	Société Lyonnaise	...
Am. 1895	98 92	Paris-Lyon-Médit.	...
Am. 1897	98 92	Andalouse	639 37
Am. 1899	98 92	Chemins Autrich.	...
Am. 1901	98 92	Caennais-Pontev.	...
Am. 1903	98 92	Caennais-Pontev.	211 87
Am. 1905	98 92	Méditerranée	...
Am. 1907	98 92	Nord de l'Espagne	146 25
Am. 1909	98 92	Portugais	...
Am. 1911	98 92	Saragosses	180 25
Am. 1913	98 92	Canal de Suez	...
Am. 1915	98 92	Canal de Suez	20 00
Am. 1917	98 92	Société Lyonn.	323 12

OBLIGATIONS

5 % de Lyon.....	99 50	Lyon-Fourvière.....	...
5 % de Paris 1890.....	126 55	Orléan-Lyonnaise.....	...
..... 1895.....	126 55	S. fond. Lyon.....	30 25
..... 1899.....	126 55	Andalous 3 1/2 %.....	30 25
..... 1901.....	126 55	Autriche-Hongr. 1.....	...
..... 1903.....	126 55	Alsace 3 1/2 %.....	15 25
..... 1905.....	126 55	Caennais-Pontev. 1.....	15 25
..... 1907.....	126 55	Caennais-Pontev. 2.....	32 22
..... 1909.....	126 55	Canal de Suez.....	317 77
..... 1911.....	126 55	 nouv.....	123 25
..... 1913.....	126 55	Nord d'Espagne 1.....	30 25
..... 1915.....	126 55	Portugais 3 1/2 %.....	15 25
..... 1917.....	126 55	 3 1/2 %.....	15 25
5 % de Marseille 1/2.....	...	Gar. de Lyon.....	668 75
5 % de 1871 3 1/2 %.....	478 75	Forges de l'Orne.....	200 00
5 % de 1874 3 1/2 %.....	478 75	Forges de l'Orne.....	200 00
5 % de 1879 3 1/2 %.....	476 75	Mines de la Loire.....	240 00
5 % de 1890 3 1/2 %.....	471 50	Montauban.....	240 00
5 % de 1893 3 1/2 %.....	471 50	Saint-Nicolas.....	975 00
5 % de 1895 3 1/2 %.....	471 50	Croix-Rousse.....	720 00
5 % de 1897 3 1/2 %.....	471 50	Orléans-Lyon.....	720 00
5 % de 1899 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1901 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1903 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1905 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1907 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1909 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1911 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1913 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1915 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1917 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1919 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1921 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1923 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1925 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1927 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1929 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1931 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1933 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1935 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1937 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1939 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1941 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1943 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1945 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1947 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1949 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1951 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1953 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1955 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1957 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1959 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1961 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1963 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1965 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1967 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1969 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1971 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1973 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1975 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1977 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1979 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1981 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1983 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1985 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1987 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1989 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1991 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1993 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1995 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1997 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 1999 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2001 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2003 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2005 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2007 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2009 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2011 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2013 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2015 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2017 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2019 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2021 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2023 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2025 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2027 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2029 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2031 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2033 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2035 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2037 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2039 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2041 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2043 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2045 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2047 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2049 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2051 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2053 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2055 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2057 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2059 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2061 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2063 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2065 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2067 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2069 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2071 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2073 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2075 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2077 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2079 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2081 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2083 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2085 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2087 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2089 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2091 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2093 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2095 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2097 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2099 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2101 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2103 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2105 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2107 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2109 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2111 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2113 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2115 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2117 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2119 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2121 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2123 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2125 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2127 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2129 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2131 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2133 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2135 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2137 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2139 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2141 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2143 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2145 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2147 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2149 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2151 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2153 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2155 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2157 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2159 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2161 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2163 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2165 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2167 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2169 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2171 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2173 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2175 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2177 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2179 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2181 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2183 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2185 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2187 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2189 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2191 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2193 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2195 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2197 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2199 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2201 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2203 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2205 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2207 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2209 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2211 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2213 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2215 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2217 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2219 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2221 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2223 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2225 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2227 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2229 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2231 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2233 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2235 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2237 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2239 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2241 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2243 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2245 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2247 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2249 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2251 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2253 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2255 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2257 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2259 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2261 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2263 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2265 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2267 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2269 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2271 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2273 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2275 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2277 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2279 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2281 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2283 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2285 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2287 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2289 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2291 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2293 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2295 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2297 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2299 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2301 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2303 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2305 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2307 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2309 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2311 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2313 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2315 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2317 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2319 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2321 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2323 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2325 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2327 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2329 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2331 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2333 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2335 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2337 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2339 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2341 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2343 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2345 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2347 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2349 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2351 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2353 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2355 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2357 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2359 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2361 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2363 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2365 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2367 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2369 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2371 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2373 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2375 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2377 3 1/2 %.....	471 50		...
5 % de 2379 3			

BOURSE DE PARIS

Du 20 Décembre 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU	COURS DE CLOTURE	HAUSSE	BAISSE
COMPTANT	HAUSSE	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	98 95	98 90	05
3 0/0 amortiss.	98 95	98 90	05
4 1/2 1893	105 35	105 25	10

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'hui	DERNIER COURS d'aujourd'hui
98 95	3 0/0 Français	98 92	98 90
105 45	4 1/2 Fr. (1893)	105 50	105 45
98 95	5 0/0 Italien	98 92	98 90
64 75	5 0/0 Espagne ind.	64 60	64 47
91 20	Boulogne 3 0/0	91 20	91 20
92 85	Portugais	92 85	92 85
99 80	Belle Egypt. natif.	99 80	99 80
3900	Banque de France	3905	...
4051	Crédit Foncier	4059	1053
160	Banq. d'Esp. Paris	160	151
180	Crédit Lyonnais	180	...
380	Crédit Algérien	380	...
495	Banque d'Alger	495	...
71	Mobilier Espagnol	71	...
20	Paris-Lyon-Médit.	20	...
638	Andalouse	638	...
181	Saragosses	181	181
150	Nord Espagne	150	151
635	Méditerranée	635	632
2668	Suez	2665	2667
97 5/16	Consolidés	97 5/16	...

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 20 Décembre 1892

ACTIONS

Alpines.....	117 50	Furstenberg.....	
Tharvis.....		Pottendorf.....	
Anteira.....	118 75	Lots Turcs.....	
Huta-Bankowa.....	1070	—.....	
Ch. Croix-Paquet.....		Kauz-Ecl. 4 0/3.....	
Ch. L. et Ch. 4 f.....			

BOURS COMMERCIAUX ET MARCHÉS DE PARIS

OBLIGATIONS

HUILES DE COLZA.		SUCRES Roux 88°	
Courant.....	56 50	Dispon. de	3 850
Janvier.....	56 75	Tendance calme.	
premiers.....	57 50		
de mars.....	58 ..	SUCRES Rafinés	
Tendance calme.		Dispo. de	4 050
HUILES DE LIN		FARINES 12 marques	
Courant.....	46 75	Courant.....	48 10
Janvier.....	47 75	Janvier.....	47 60
premiers.....	47 ..	4 premiers.....	47 60
de mars.....	47 25	4 de mars.....	47 75
Tendance		Tendance calme.	
SPIRITUEUX 90° Ph.		BLÉS (100 kil.)	
Courant.....	46 25	Courant.....	20 00
Janvier.....	46 50	Janvier.....	21 10
premiers.....	46 50	4 premiers.....	21 30
de mars.....	46 50	4 de mars.....	21 60
Tendance calme.		Tendance calme.	
SUCRES Blancs n° 3		AVOINES (100 kil.)	
Courant.....	49 10	Courant.....	16 25
Janvier.....	40 50	Janvier.....	16 40
premiers.....	41 ..	4 premiers.....	16 60
de mars.....	41 50	4 de mars.....	16 80
Tendance calme.		Tendance calme.	
		Marque Corbell. 53 ..	

APRÈS BOURSE

Du 20 Décembre

MARCHÉ DE LA VILLETTE

5 0/0 Français	98 75	Douanes	47
----------------	-------	---------	----